**Convention d’exploitation des logotypes 20ème et 900ème anniversaire**

À signer et renvoyer par e-mail à [affaires.economiques@binche.be](mailto:affaires.economiques@binche.be)

ENTRE : Ville de Binche

Rue Saint-Paul, 14

7130 Binche

ET : Institution :

Adresse :

Code postal :

ci-après dénommé le **prestataire**.

1. **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre d’utilisation des logotypes du 20ème anniversaire de la reconnaissance à l’UNESCO du Carnaval de Binche et du 900ème anniversaire de Binche.

Pour rappel, leurs conceptions répondent à deux volontés : faciliter l’identification des événements organisés à l’occasion du double anniversaire, mais aussi, renforcer le sentiment d’appartenance à une communauté.

L’utilisation de ces logos doit se faire sur des produits qui sont présentés au sein de l’entité de Binche. Il doit s’agir de produits locaux, qui apportent une valeur ajoutée locale, une plus-value au territoire, au patrimoine et à la renommée de la Ville. Le Collège Communal évaluera chaque demande en fonction de ces critères.

1. **Les modalités de la convention**

Les logotypes ne peuvent être utilisés qu’avec l’accord de la Ville de Binche.

Si tel accord est attribué, le prestataire s’engage à respecter la *charte d’utilisation des logotypes 20ème et 900ème anniversaire*, qui sera fournie en même temps que le matériel graphique.

* 1. **La demande**

Le prestataire souhaite utiliser :

* le logotype du 20ème anniversaire
* le logo du 900ème anniversaire
* les deux logotypes

Pour un usage :

* promotionnel
  + nom de l’événement :
  + date de l’événement :
* commercial
  + description du produit :
  1. **L’autorisation**

La Ville de Binche :

* accepte la demande du prestataire et s’engage à fournir le matériel graphique dans un délai de 3 jours ouvrables.
* n’accepte pas la demande du prestataire
  + pour la raison suivante :

1. **Litiges**

L’exécution de la présente convention est soumise à la loi belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de l’arrondissement judiciaire de Charleroi sont compétents.

1. **Durée de la convention**

La présente convention est établie du … / … / ….. au …/..../.....

Pour accord

|  |  |
| --- | --- |
| Pour la Ville de Binche  Fait à …... le ….... | Pour le prestataire  Fait à …... le ….... |